

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2017

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 12 décembre 2017

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 28 novembre 2017
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-91

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET
PLAN DE DESHERBAGE ET
GESTION DIFFERENCIEE -
SOLLICITATION D'UNE
SUBVENTION
D'INVESTISSEMENT
AUPRES DE L'AGENCE DE
L'EAU RHONE
MEDITERRANEE CORSE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. COCHET), M. TAKI (par proc. à M. ROULE), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à M. COUTURIER), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. CHAVANE à partir du N° 2017-91), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN jusqu'au N° 2017-80 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. JOINT), Mme ROQUES (par proc. à Mme LACROIX), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2017-80 inclus), Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absente : Mme CHIAVAZZA

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : M.H. ROUCHON

Depuis plusieurs années, la Ville de Caluire et Cuire s'engage pour la préservation de l'environnement et de la qualité de vie de ses habitants, en adaptant notamment ses pratiques environnementales et en appliquant une gestion réfléchie de ses espaces.

Dans cette continuité et afin de se conformer à la nouvelle réglementation « zéro phyto », la Ville, accompagnée par le lycée horticole d'Ecully, a mis en œuvre un plan de désherbage et de gestion différenciée.

Il s'articule autour de 5 phases :

PHASES	OBJECTIFS	CALENDRIER
Phase 1	Etat des lieux de pratiques et classement des zones	2016
Phase 2	Choix des préconisations d'entretien et élaboration du plan de désherbage et de gestion différenciée	2017
Phase 3	Accompagnement, formation des agents et mise en œuvre du plan de gestion	2017 - 2018
Phase 4	Sensibilisation des agents et des habitants de la Commune	2017 - 2018
Phase 5	Suivi de l'opération	2017 - 2018

L'élaboration de ce plan de désherbage estimé à 43 100 € TTC a pu bénéficier d'une subvention à hauteur 80 % de l'Agence de l'eau.

Aujourd'hui, afin de respecter les préconisations retenues dans le plan, le service Parc et Jardins doit se doter d'un matériel spécifique et adapté estimé à 20 200 € HT :

Désherbeurs thermiques	7 000,00 € HT
Matériel électrique	10 200,00 € HT
Petit outillage	3 000,00 € HT

La Ville est susceptible au titre de cet investissement de pouvoir bénéficier d'une aide financière de l'Agence de l'eau dans le cadre de la réduction ou de la suppression de l'usage de pesticides en zones non agricoles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'investissement auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et à signer tout document utile à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 décembre 2017
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET